

Journée d'études (À) qui sont les restes humains ? *Who'se remains ?*

15 février 2024

Misha, salle de la table ronde
9h00-17h



Programme de recherche Pri-Mi
financé par l'ANR

Journée d'études - 15 février 2024

(A) qui sont les restes humains ? *Who'se remains ?*

9h-17h en salle de la table ronde
(Misha) Université de Strasbourg

Depuis une vingtaine d'années, les morts font l'objet d'une attention toute particulière en sciences sociales, et singulièrement en anthropologie. Les travaux académiques récents ont ainsi mis en évidence le dynamisme de la « vie politique » des cadavres (Verdery 1999) et les enjeux nécropolitiques qu'ils suscitent (Ferrandiz & Robben 2015), les processus de (re)qualifications dont ils font l'objet et leur mobilité (Esquerre & Truc 2011), ainsi que l'importance du traitement funéraire et mortuaire qui leur est dédié, notamment en contexte post-violence de masse (Anstett & Dreyfus 2015).

Cette journée d'études se donne pour objet d'interroger les modalités de la prise en charge des restes humains ou des corps issus de contextes de violence en portant le regard sur les acteurs qui en revendiquent ou en assument la responsabilité. Une attention toute particulière sera portée aux cas où cette responsabilité est débattue, incertaine ou problématique.

Ces conflits, qui seront travaillés au cours de la journée, nous permettront de questionner les enjeux relatifs à l'appropriation des défunts : comment un mort devient-il le « nôtre » ?

La prise en charge des restes humains peut être ici saisie comme un processus, une « chaîne de responsabilité » impliquant de multiples acteurs (appareil policier et judiciaire, médecine, associations, familles, spécialistes religieux ...) ou bien à partir de la perspective d'un groupe d'acteurs, qui réclame les restes humains pour prendre en charge leur destin final, qu'il soit ou non funéraire.

Dans un cas comme dans l'autre, les communications pourront notamment développer les éventuels conflits qui émergent, qu'il s'agisse de conflits d'appropriation entre des groupes d'acteurs qui revendiquent la responsabilité des restes ou en assurent la prise en charge ou de conflits d'usages, révélant des conceptions différenciées du devenir « légitime » de ces restes. Nous cherchons à interroger :

- Ce que ces pratiques de prise en charge « font » aux morts, comment elles construisent leur qualification et/ou leur identité
- Comment elles participent à construire un lien entre les vivants et « leurs » morts ».
- Comment elles produisent différentes modalités de qualifications des restes humains (identifiés en tant que « preuves matérielles », « morts », « individus », « artefact », etc.)

Journée d'études organisée avec le soutien du laboratoire LinCS, dans le cadre du programme de recherche Pri-Mi, financé par l'ANR (2024-2027).

PROGRAMME :

9h00 : Accueil et café de bienvenue

9h30 : **Introduction de la journée**

Jeanne Teboul et **Clara Duterme**, Université de Strasbourg, LinCS

9h50 : **Pourquoi restituer des restes humains et à qui ?**

Roger Somé, Université de Strasbourg, LinCS

Résumé :

Les restes humains, expression qui fera l'objet d'un questionnement préalable, constituent certes un point de débats scientifiques mais également de disputes entre des États et/ou des communautés. Les disputes et conflits pouvant naître au sujet de corps ou éléments de corps défunts résultent, d'une part, d'un éventuel non-respect de règles coutumières par des individus dans une communauté donnée, d'une conception différenciée de la mort et du mort des acteurs selon leur appartenance culturelle et, d'autre part, de l'accomplissement nécessaire de rites funéraires. Ces rites, selon les aires culturelles, ont une incidence considérable sur le travail de deuil et peuvent contribuer à la préservation d'une cohésion sociale. Dans ce contexte, la restitution apparaît comme une exigence éthique qui, bien évidemment, doit être accomplie. Pourtant, cette même restitution pourrait être impossible à réaliser.

La contribution, ici, envisagée, présentera conformément à un bref examen conceptuel, deux types de restitutions : l'une considérée comme étant une restitution de fait qui, ainsi, s'impose en tant que moment du rituel funéraire et l'autre de droit, en raison, précisément, de la nécessité des rites funéraires, qui exige pourtant un processus juridique engageant, aujourd'hui, plus souvent des États. Malgré la dimension éthique que comporte le traitement des restes humains, leur restitution peut pourtant s'avérer impossible, la contribution présentera également les conditions de cette éventualité et ses conséquences possibles.

10h30 : **À qui sont les restes humains de l'institut d'anatomie de Strasbourg ?**

Tricia Close-Koenig, Université de Strasbourg, SAGE UMR7363

Déborah Dubald, Université de Strasbourg, SAGE UMR7363

Référentes pour les collections d'anatomie-pathologique

Résumé :

Cette communication à deux voix portera sur le cas des restes humains conservés dans le bâtiment de l'institut d'anatomie de la Faculté de Médecine de Strasbourg, et plus

particulièrement sur les collections universitaires et autres préparations et fragments accumulés dans l'aile de l'ancien institut d'anatomie pathologique.

Les restes humains que nous mobilisons posent une série de questions spécifiques lié au contexte des collections médicales historiques (i.e., consentement, violences, colonisation, etc.), et plus particulièrement celle de leur catégorisation. Ces questionnements ouverts peuvent entraîner une forme de négligence pour des résidus, banalisés ou déclassés, issus de pratiques pédagogiques, thérapeutiques ou scientifiques qui ne sont plus en conformité avec des standards contemporains de scientificité. Ainsi, nous reviendrons sur l'histoire spécifique de la collection, notamment sa notoriété historique, sa provenance issue de l'activité d'autopsie de routine et de diagnostic en laboratoire de l'Institut d'anatomie pathologique des années 1870 à 2004, sa « récupération » par un département d'histoire de la santé, sa mobilisation contemporaine dans des projets de recherches en biomédecine et en sciences humaines et sociales.

Cela nous permettra d'interroger l'appartenance, de la propriété et/ou de la classification légale et patrimoniale de la collection par sa contextualisation, et de souligner plus particulièrement cette tension existante entre restes humains, conservation et patrimonialisation.

11h10 : Pause café

11h 20 : **« Que doit-on faire de ces bœux ? » Incertitudes sur le juste destin des restes de victimes de la Shoah retrouvés à Strasbourg (2015)**

Jeanne Teboul, Université de Strasbourg, LinCS

Résumé :

En juillet 2015, des restes des 86 victimes juives assassinées en 1943 au camp de concentration nazi de Natzweiler-Struthof sont retrouvés à l'Institut de médecine légale de Strasbourg. Au-delà de l'émoi qu'elle suscite, cette découverte ouvre une série de questions sur les personnes et collectifs ayant la charge des bœux contenant ces restes et sur leur devenir légitime, dans un contexte de « vide » ou d'incertitude juridique.

Cette communication revient sur ce moment pour examiner les débats qu'il a fait naître et éclairer les conceptions différenciées à l'œuvre, des restes comme des morts qu'ils incarnent.

12h : Discussion générale

12h30 : Buffet

14h : **« Aquí vienen los dueños de los muertos » : Les associations de victimes guatémaltèques face aux enjeux de la prise en charge des restes humains exhumés.**

Clara Duterme Université de Strasbourg, LinCS

Résumé :

Depuis les années 1990, le processus d'exhumation et de réinhumation des victimes du conflit armé se poursuit au Guatemala. Dans un pays qui n'est toujours pas complètement « pacifié »,

il a pris le relais de la commission de la vérité comme élément central du processus de mémorialisation d'un passé qui « ne passe pas », selon l'expression de l'historien H. Rousso. La question de la responsabilité de la prise en charge des morts, en constante négociation, en constitue un élément clé, qui met en jeu les différentes représentations de la reconstruction nationale.

En s'attachant à montrer le rôle central des associations de victimes, cette communication reviendra sur les débats autour de la gestion des morts et ses enjeux politiques qui ont structuré les pratiques d'exhumations et de réinhumation au cours des 30 dernières années. Le cas de la réinhumation massive qui a eu lieu à Comalapa en 2018 illustre la manière dont les associations de victimes revendiquent aujourd'hui la responsabilité de *tous* les morts, abandonnés par l'État. A partir de cet exemple, on cherchera à montrer les transformations des pratiques funéraires et mémorielles dans leur profondeur historique et comment elles participent à produire la relation actuelle aux morts du conflit.

14h 40 : « **Que faire des corps des victimes rwandaises dans le lac Victoria ?** » : la réaction de la société civile ougandaise face au génocide des Tutsi en 1994

Rémi Korman, Université Catholique de l'Ouest, CESPRA, CHUS

Résumé :

Un mois après le début du génocide des Tutsi, les images de cadavres jetés dans les rivières, blanchis par les flots en arrivant aux chutes de Rusumo à la frontière avec la Tanzanie apparaissent dans la presse occidentale. Elles deviennent une des représentations du génocide. Au Rwanda, le cas du fleuve Nyabarongo, et de tous ses affluents devient lui aussi un symbole mémoriel fort (Gakwenzire, 2010). Plusieurs milliers de cadavres sont alors remontés le long de la rivière Akagera, qui se déverse dans le lac Victoria. Leur découverte à la fin du mois d'avril sur les rives du lac, côté ougandais, conduit à une première action d'inhumation en dignité des corps repêchés ainsi qu'à de premières pratiques mémorielles. La prise en charge des restes humains est dans un premier temps le fait de pêcheurs ougandais et d'ONG locales puis dans un second temps d'une « *National Taskforce for the Kagera river disaster* ». Ces engagements sont soutenus par diverses personnalités publiques, parmi lesquelles Mahmood Thobani, un entrepreneur indo-ougandais ou encore le député du district de Rakai, Emmanuel Pinto, figure majeure du scoutisme en Ouganda.

Un temps envisagé, le rapatriement des restes humains des victimes fut rapidement impossible tant pour des raisons religieuses que diplomatiques. Sans statut d'extraterritorialité, ces sites sont alors gérés par l'ambassade du Rwanda en Ouganda et font l'objet de pèlerinages par la diaspora rwandaise et des associations de rescapés du génocide. En 2009, à l'occasion de la quinzième commémoration du génocide des Tutsi, le statut ambigu de ces sites fit l'objet d'une controverse au Parlement rwandais à la suite de rumeurs de sorcellerie concernant les restes humains. Depuis, les sites ont fait l'objet d'aménagements spécifiques sans pour autant gagner en reconnaissance nationale et régionale. Cette communication portera principalement sur les premières initiatives portées par la société civile ougandaise au printemps 1994.

15h 20 : Pause café

15h 35 : **Du « cas Renée Lafont » à « Rénée 4000 ». *Faire sienne* une journaliste française exécutée à Cordoba pour « *faire bouger* » les choses en Espagne**

Anélie Prudor, Université Toulouse-Jean Jaurès, l'École des hautes études hispaniques et ibériques (Casa de Velázquez, Madrid)

Résumé :

Renée Lafont, journaliste et écrivaine polyglotte française, couvrait la guerre d'Espagne (1936-1939) à Cordoue pour le quotidien socialiste *Le Populaire de Paris* lorsqu'elle a été arrêtée par les troupes insurgées (franquistes). Exécutée en novembre 1936, son cadavre est alors abandonné dans l'une des fosses communes de la ville andalouse, comme celles d'environ 4 000 personnes. Son sort, redécouvert en 2004 dans les archives par un historien local passionné, ne sera publicisé qu'en 2017 alors que les associations mémorielles cordouanes cherchent à faire exhumer les fosses de la ville ; les militants interpellent alors leurs homologues français, réunis dans des associations de descendants de l'exil républicain.

Dès lors, ces acteurs associatifs se saisissent du « cas Renée Lafont », valorisent et s'approprient cette figure au destin singulier. Son exhumation et son identification devraient permettre de lui offrir une sépulture en France, de valoriser son parcours et ses idéaux, mais aussi de diffuser, au-delà des frontières espagnoles, l'existence des fosses communes qui jalonnent le territoire, quasiment 50 ans après la fin de la dictature (1939-1975). En présentant les actions réalisées par les militants, il s'agira de comprendre les enjeux que recouvrent ce « cas » et d'analyser les ressorts activés – dans un contexte local, régional, national et international en ébullition – pour engager les exhumations des 4 000 dépouilles d'opposants au franquisme.

16h15 – 17h : Discussion générale